

2009/1707 - LYON 8E - ZAC POP'8E - ACQUISITION D'UN VOLUME DESTINE A L'ACCUEIL D'UN EQUIPEMENT "PETITE ENFANCE" - N° EI 08266 - N° INVENTAIRE 08266 V 001 - 08266 T 001 - 08266 T 002 - OPERATION 08266002 - PROGRAMME 00020 - AUTORISATION DE L'ACQUISITION ET AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2009-1. (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2008-1026 du 22 décembre 2008, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui prévoit l'acquisition du foncier dont l'AP triennale a été votée le 4 mai 2009.

Par délibération n° 2003/3049 du 13 octobre 2003, le Conseil municipal a approuvé le programme prévisionnel des équipements publics de la ZAC Valéo Sud (dénommée depuis lors ZAC POP'8^e) située à Lyon 8^e et délimitée par les rues Maryse Bastié, Professeur Morat, Général Frère, Edouard Nieupart et Jean Mermoz.

Le programme de ces équipements publics prévoit notamment la remise gratuite à la Ville par l'OPAC du Rhône à qui ont été confiés par le Grand Lyon l'aménagement et l'équipement de la ZAC, d'un volume destiné à accueillir une crèche de 50 places avec ses espaces extérieurs, au sein d'un programme de logements à construire sur l'îlot 4.2.

La parcelle constituant l'assiette foncière de cette opération confinée au Nord par un mail piéton dénommé « Promenade Est », à l'Est par la rue Edouard Nieupart, au Sud par la rue Professeur Morat et à l'Ouest par un îlot référencé 4.1, est cadastrée sous le n° 100 de la section AT pour une contenance de 2 392 m².

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui concerne l'acquisition à titre gratuit par la Ville du volume précité, sachant que par délibération du 22 mai 2006, le projet de création d'un multi-accueil petite enfance avait été approuvé.

Livré clos et couvert, brut de béton et fluides en attente, cet espace correspond au volume n° 2 de l'Etat Descriptif de Division en Volumes joint au rapport et porte sur un local situé en rez-de-chaussée d'un bâtiment en cours d'achèvement, d'une surface Hors Œuvre nette (SHON) de 674 m², soit 698 m² de surface Hors Œuvre Brute totale, ainsi que sur des espaces extérieurs couvrant une superficie globale de 877 m² et composés d'une cour intérieure, d'une aire de jeux, d'une bande de terrain longeant la crèche avec cheminement piétons jusqu'à l'entrée et d'un parvis.

Il est précisé que le volume n° 1 formant le reste du bâtiment sera affecté à un usage d'habitation.

Afin de lui permettre d'engager, dans l'attente du transfert de propriété, ses travaux d'aménagement intérieur conformément aux marchés que vous m'avez autorisé à signer par délibération du 23 février 2009, l'OPAC du Rhône accepte que la Ville occupe les locaux dès que la délibération approuvant la présente acquisition sera devenue exécutoire sachant que cette jouissance anticipée figure dans le compromis de vente joint au rapport.

Par ailleurs, l'OPAC du Rhône consent à la Ville de Lyon dans le cadre d'un contrat de prêt, l'occupation à titre gratuit et pour une durée de 8 mois (avec possibilité de reconduction) à compter de la date à laquelle cette délibération sera devenue exécutoire, d'une partie de l'îlot 4.1 de la ZAC en vue du stockage de matériel nécessaire à l'aménagement de la crèche ainsi que pour l'installation d'une base de vie.

Il est par ailleurs précisé que la Ville de Lyon s'acquittera des frais liés à l'établissement de l'acte notarié. Ces frais estimés à 10 500 € sont à financer par affectation de l'autorisation de programme (AP) « Acquisitions foncières ».

Vu les délibérations des 13 octobre 2003, 22 mai 2006, 22 décembre 2008 et 4 mai 2009 ;

Vu ledit compromis de vente ;

Vu ledit contrat de prêt ;

Vu l'Etat Descriptif de Division en Volumes ;

Vu l'avis de M. le Maire du 8^e arrondissement en date du 2 juin 2009 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'acquisition à titre gratuit du volume à usage de crèche correspondant au volume 2 de l'EDDV de l'immeuble en cours de construction par l'OPAC du Rhône sur l'îlot 4.2 de la ZAC POP'8^e est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer le compromis de vente, l'acte authentique à intervenir, le contrat de prêt relatif à l'installation d'une base de vie établi aux conditions sus-indiquées entre l'OPAC du Rhône et la Ville de Lyon ainsi que tout document afférent à cette opération.

3. L'opération 08266002 « ZAC POP'8^e » Acquisition d'un volume destiné à un équipement multi-accueil de petite enfance situé 100, rue Edouard

Nieuport à Lyon 8^e sera financée par affectation de l'AP 2009-1 « acquisitions foncières » du programme 00020 « Tous secteurs ».

4. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les frais notariés estimés à 10 500 € seront financés à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 00020 – AP 2009-1 et seront imputés sur les natures comptables 21318, 2113 et 2115, fonction 64 selon l'échéancier suivant susceptible de variations compte tenu des aléas de procédure ou autre pouvant survenir :

- 2009 : 10 500 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY